

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2026 – DPATE / T-148

portant interruption de la circulation routière

VOIES	R.D. 118N
P.R.	PR 0 + 780 au PR 2 + 760
COMMUNE	KEMPLICH DALSTEIN
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2026</i> • Travaux de réalisation de reprises superficielles de la chaussée et d'arasement des accotements entre KEMPLICH et DALSTEIN.
DATES	• Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026.
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure en journée de 7h00 à 17h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure à la charge des entreprises TRENKLE, EUROVIA, COLAS. - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 118N entre KEMPLICH et DALSTEIN. Coupure en journée de 7h00 à 17h00.

Une déviation sera mise en place comme suit :

> KEMPLICH > RD60A > KLANG > KEDANGE-SUR-CANNER > RD918 > HOMBOURG-BUDANGE > RD918 > DALSTEIN

- Et vice -versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Woippy ;
M. le Directeur de l'Entreprise TRENKLE à Saint-Jean-Kourtzerode ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de KEMPLICH, DALSTEIN, HOMBOURG-BUDANGE, KEDANGE-SUR-CANNER, KLANG, pour information.

METZ, le 14 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi

Laurent DUFLOT



ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2026 – DPATE / T-148

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 -
57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.

- 5 MM. les Maires des Communes de : KEMPLICH, DALSTEIN, HOMBURG-BUDANGE,
KEDANGE-SUR-CANNER, KLANG, pour information.
mairie.kemplich@orange.fr mairie-dalstein@wanadoo.fr
contact@kedangesurcanner.fr mairie-hombourgbudange@orange.fr mairie0623@orange.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE contact@reseautemob.fr
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – 2, route de Metz – 57190 FLORANGE
florange@eurovia.com stephane.gallorini@eurovia.com alexandre.claude@eurovia.com
gauthier.kiner@eurovia.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – route de Rombas - 57140 WOIPPY
metz@colas.com alain.bruneaux@colas.com guillaume.martin@colas.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise TRENKLE – 22, rue André Schwaller
contact@trenkle.fr pmammosser@trenkle.fr 57370 SAINT-JEAN-KOURTZERODE
Chrono SDER

METZ, le 14 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi

Laurent DUFLOT